



TÜV SÜD Trust Channel

Règles de procédure pour le signalement de plaintes ou d'indices de mauvaise conduite

Le présent règlement intérieur s'applique à toutes les sociétés du groupe TÜV SÜD dans lesquelles TÜV SÜD AG, TÜV SÜD Auto Service GmbH, TÜV SÜD Industrie Service GmbH, TÜV SÜD Product Service GmbH ou TÜV Technische Überwachung Hessen GmbH détient directement ou indirectement une participation majoritaire ou sur laquelle elle exerce une influence décisive (ci-après: "TÜV SÜD").

Vue d'ensemble **Le règlement intérieur fournit des informations sur les points suivants:**

1. Champ d'application
 - Qui peut faire un rapport et qu'est-ce qui peut être rapporté?
2. Soumission d'un rapport
 - Comment peut-on signaler quelque chose?
3. Responsabilité
 - Qui traite un rapport?
4. Procédure
 - Comment un rapport est-il traité?
5. Protection contre les désavantages
 - Comment les personnes concernées sont-elles protégées?

Champ d'application

- 1. Champ d'application**
 - **Qui peut faire un rapport et qu'est-ce qui peut être rapporté?**

Qui?

Toute personne peut soumettre des plaintes ou des indications de mauvaise conduite (ci-après: "rapport"). Un rapport peut donc être effectué dans le monde entier par toute personne employée par TÜV SÜD ou toute personne externe.

Qu'est-ce que c'est?

Un rapport peut concerner des violations réelles ou potentielles des lois et des politiques internes, ainsi que des obligations en matière de droits de l'homme et de protection de l'environnement, dans les activités de TÜV SÜD ou dans la chaîne d'approvisionnement.

Rapport

- 2. Soumission d'un rapport**
 - **Comment peut-on signaler quelque chose?**

Comment?

Pour soumettre un rapport, il est recommandé d'utiliser le système de rapport numérique TÜV SÜD Trust Channel via www.bkms-system.com/tuvsud, qui est techniquement géré par un prestataire de services externe sur des serveurs protégés en Allemagne.

En outre, les rapports peuvent également être soumis par courrier électronique (trustchannel@tuvsud.com), par téléphone, en personne ou par lettre au Global Compliance Office ainsi qu'à n'importe quel dirigeant de TÜV SÜD.



Quand?
Quelle langue? Si vous choisissez le canal de confiance du TÜV SÜD, vous pouvez soumettre un rapport à tout moment. Pour ce faire, vous pouvez sélectionner la langue de votre choix.

Anonyme ou avec nom? Si elles le souhaitent, les personnes qui soumettent un rapport peuvent rester totalement anonymes. Les rapports introduits dans le canal de confiance du TÜV SÜD ne sont techniquement pas traçables. Cependant, la description et la nature des faits peuvent permettre de tirer des conclusions sur la personne qui soumet un rapport. Dans le canal de confiance du TÜV SÜD, vous pouvez créer une boîte aux lettres électronique qui vous permet d'échanger des messages avec le TÜV SÜD sans divulguer votre nom.

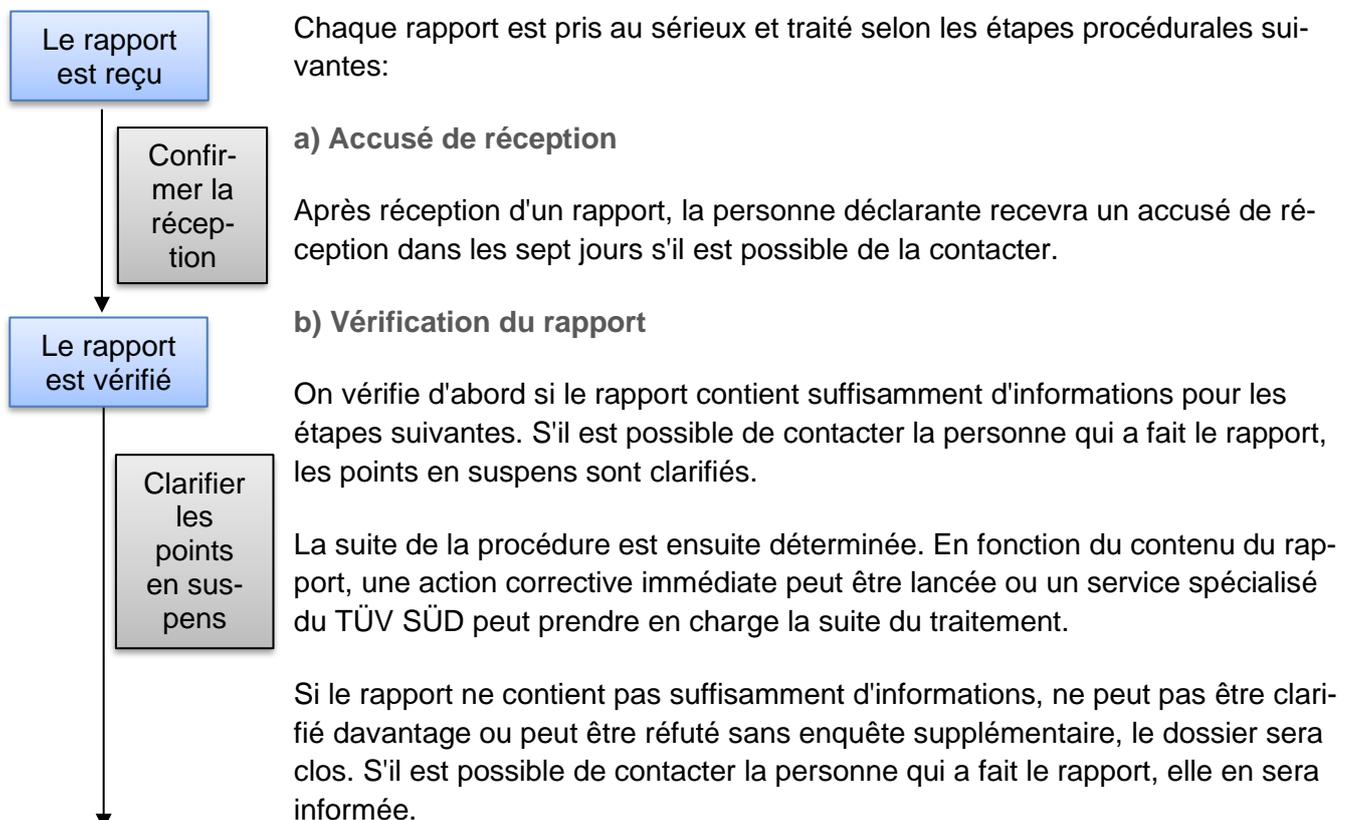
Responsabilité

3. Responsabilité - Qui traite un rapport?

Qui? Les rapports ne sont traités que par un petit groupe d'employés du TÜV SÜD sélectionnés et bien formés. Lors du traitement d'un rapport, ces employés sont impartiaux, indépendants, ne sont pas liés par des instructions et sont tenus au secret.

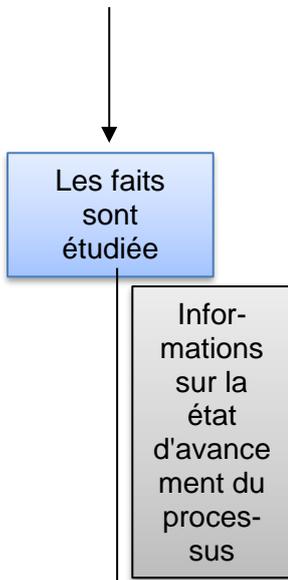
Étapes de la procédure

4. Procédure - Comment un rapport est-il traité?



c) Enquête sur les faits

Après la transmission de l'information, le service spécialisé compétent du TÜV SÜD procède à une enquête plus approfondie. À cette fin, des entretiens sont par exemple menés avec le déclarant (s'il est possible de le contacter), la personne concernée par la déclaration et d'autres personnes, des documents et des données sont évalués, etc.

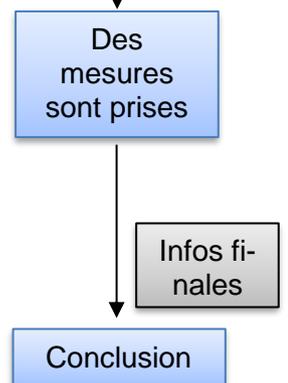


La durée de l'enquête dépend des faits de l'affaire et peut aller de quelques jours et semaines à plusieurs mois. Au cours de l'enquête, la personne qui a déposé le rapport sera informée de l'état d'avancement du dossier dans un délai de trois mois, s'il est possible de la contacter.

Le service responsable prépare un rapport sur les résultats des enquêtes et soumet des recommandations d'action.

d) Mesures

En fonction des résultats des enquêtes, diverses mesures d'ordre social, pénal ou civil peuvent être prises, ainsi que des mesures d'amélioration visant à éviter que des cas similaires ne se reproduisent à l'avenir.



e) Conclusion de la procédure

La personne qui a soumis un rapport est informée de la conclusion de la procédure et les résultats sont discutés avec elle, s'il est possible de la contacter.

Protection

5. Protection contre les désavantages

- Comment les personnes concernées sont-elles protégées?

Les personnes qui font des rapports au mieux de leurs connaissances et en toute bonne foi ne subiront aucun désavantage de la part du TÜV SÜD ; le TÜV SÜD ne tolère pas non plus de représailles de la part d'autres personnes.

En même temps, le TÜV SÜD reconnaît l'importance de protéger les personnes contre lesquelles un rapport est dirigé. Ni ces personnes ni la personne qui fait un rapport ne peuvent être compromises prématurément.